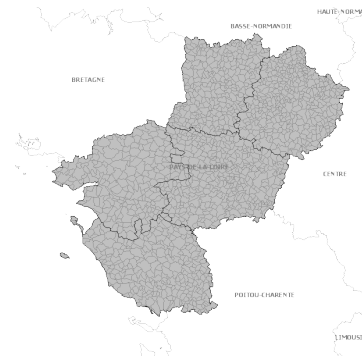




Schéma départemental d'accueil pour les gens du voyage (SDAGV) en Pays de la Loire



[Métadonnées](#)

[Métadonnées \(XML\)](#)

Titre	Schéma départemental d'accueil pour les gens du voyage (SDAGV) en Pays de la Loire
Date	2015-10-01T15:15:48
Type de date	Révision
Date	2013-01-29T17:58:00
Type de date	Publication

Résumé	<p>Le SDAGV est la déclinaison départementale de la politique de l'État en faveur de l'accueil des gens du voyage. Il fixe notamment le nombre d'aires d'accueil à réaliser et identifie les communes devant se doter d'une aire.</p> <p>Le schéma départemental pour l'accueil des gens du voyage est rendu obligatoire par la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil des gens du voyage dont l'article 1 précise : « Dans chaque département, au vu d'une évaluation préalable des besoins et de l'offre existante, notamment la fréquence et de la durée des séjours des gens du voyage, des possibilités de scolarisation des enfants, d'accès aux soins et d'exercice des activités économiques, un schéma départemental prévoit les secteurs géographiques d'implantation des aires permanentes d'accueil et les communes où celles-ci doivent être réalisées. »</p> <p>Le SDAGV précise en outre « la destination des aires permanentes d'accueil et leur capacité ». Il doit également déterminer les aires de grands passages : « les emplacements susceptibles d'être occupés temporairement à l'occasion de rassemblements traditionnels ou occasionnels ».</p> <p>Le SDAGV fixe le nombre d'aires d'accueil à réaliser et le nombre total de places en aire d'accueil à atteindre. Le SDAGV est élaboré par le préfet et le président du conseil général. Il est révisable tous les 6 ans à compter de sa publication.</p> <p>Les communes de plus de 5000 habitants figurent obligatoirement dans le SDAGV, les communes de moins de 5000 habitants peuvent également y figurer si elles ont donné au préalable leur accord ou si elles en ont fait la demande, ce qui leur permet de bénéficier de la subvention de l'État. L'aménagement et la gestion d'une aire réalisée en commun par plusieurs communes se fait soit par un transfert de compétence à une structure de coopération intercommunale soit par le biais d'une convention intercommunale.</p>
--------	---

Code	https://catalogue.sigloire.fr/geonetwork/srv/4cdccb73-8e26-4a79-bd11-683350daa059
Langue	fre
Jeu de caractères	Utf8
Type de ressource	Jeu de données

Ressource en ligne

Adresse Internet	https://carto.sigloire.fr/cgi-bin/mapservwfs?
Protocole	OGC:WFS-1.0.0-http-get-capabilities
Adresse Internet	https://catalogue.sigloire.fr/rss/atomfeed/atomdataset/4cdccb73-8e26-4a79-bd11-683350daa059
Protocole	WWW:LINK-1.0-http--link

Contact pour la ressource

Nom de l'organisation	DREAL Pays de la Loire (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Pays de la Loire)
Rôle	Point de contact
Catégorie ISO	Société

Mot Clé

Mot Clé	PAYS-DE-LA-LOIRE
Type de mot clé	Localisation
Mot Clé	données ouvertes
Mot Clé	open data
Type de mot clé	Thème
Mot Clé	GRAND PUBLIC
Mot Clé	ACTION SOCIALE
Mot Clé	LOGEMENT HABITAT
Mot Clé	DREAL
Type de mot clé	Thème

Etendue

Description	Région Pays-de-la-Loire
-------------	-------------------------

Emprise géographique

Ouest	-2.735
Est	0.857
Sud	46.114
Nord	48.562

Résolution spatiale

Dénominateur de l'échelle	1000000
---------------------------	---------

Généalogie

Généralités sur la provenance	<p>Ces données sont issues du SDAGV adopté par le préfet de département et le président du conseil général. Chaque SDAGV fait l'objet d'un suivi de son avancement assuré par le service en charge de l'habitat au sein de la direction départementale des territoires du département.</p> <p>Ces données tabulaires ont été rendues géographiques sur la base du référentiel BDCARTO(c) IGN.</p>
-------------------------------	---

Contraintes sur la ressource

Limitation d'utilisation	<p>Les schémas départementaux d'accueil pour les gens du voyage sont le résultat de décisions prises dans le cadre de politiques publiques. Toutes les données numériques qui en découlent sont des documents administratifs auxquels il convient de donner accès en cas de demande.</p> <p>La diffusion des données concernées ne revêt pas un caractère obligatoire.</p> <p>Tout schéma départemental d'accueil pour les gens du voyage (SDAGV) est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture une fois approuvé.</p>
Restrictions de manipulation	Non classifié
Identifiant de la fiche	4cdccb73-8e26-4a79-bd11-683350daa059
Langue	fre
Jeu de caractères	Utf8

Contact

Nom de l'organisation	DREAL Pays de la Loire (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Pays de la Loire)
Rôle	Point de contact
Date des métadonnées	2018-11-22T14:01:48